

Date de dépôt : 31 mai 2016

Rapport

de la Commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Marc Guinchard, Guy Mettan, Jean-Luc Forni, François Lance, Vincent Maitre, Olivier Cerutti, Béatrice Hirsch, Jean-Louis Fazio, Emilie Flamand-Lew, Boris Calame, Lisa Mazzone, Christian Frey, Jean-Michel Bugnion, François Lefort, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, Isabelle Brunier, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Marie-Thérèse Engelberts, Roger Deneys, Salima Moyard, Caroline Marti, Thomas Wenger, Nicole Valiquier Grecuccio, Romain de Sainte Marie, Lydia Schneider Hausser pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie

Rapport de majorité de M. François Lance (page 1)

Rapport de minorité de M. Henry Rappaz (page 27)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Lance

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) a traité la résolution R 791 lors de ses séances des 15 octobre, 29 octobre et 26 novembre 2015 et des 7 avril et 19 mai 2016 sous la présidence de M. Thierry Cerutti puis de M. Pierre Conne dès fin février 2016. Les PV ont été tenus par M^{me} Virginie Moro dont je tiens à relever l'excellent travail.

15 octobre 2015 – Audition de M. Bertrand Buchs, auteur de la résolution

M. Buchs rappelle que cette résolution a été renvoyée en commission par le Grand Conseil lors de sa séance du 8 septembre 2015. Il informe que le but de cette résolution est très pragmatique et consiste à dire ce que le canton de Genève va faire des réfugiés qui sont déjà en Europe et qui vont devoir passer l'hiver dans des conditions difficiles. Il ajoute que le but est de savoir ce qu'il faudra faire si Genève doit accueillir plus de monde, puisqu'il constate que les migrants affluent chaque semaine et que les lieux d'accueil vont devenir saturés.

M. Buchs se rapporte au communiqué du Conseil d'Etat mentionnant la décision de déclencher le plan OSIRIS si de nombreux réfugiés supplémentaires arrivent. Il souligne que M. Poggia a déclaré que 50 réfugiés supplémentaires arrivaient par semaine. Il remarque que la résolution vise le fait de mettre à disposition la caserne des Vernets, demande qui a été déjà formulée par M. Poggia dans les médias, trouvant anormal que la Confédération ne l'accepte pas alors que tout le dispositif est prêt (douches, chauffage, installations sanitaires). Il indique qu'il y a à présent 400 personnes dans les abris et qu'il sera difficile de prévoir plus de monde dans ces constructions.

M. Buchs indique ne pas comprendre la réaction de M. Poggia qui avait informé ne pas soutenir l'invite de la résolution concernant la caserne des Vernets et qui a réintégré à présent cette demande.

Une députée (S) demande s'il existe des obligations pour le canton de Genève par rapport à Berne concernant le quota des réfugiés à recevoir dans le cadre des dispositions internationales ou européennes.

M. Buchs répond que, au niveau européen, la Suisse, par le biais de M^{me} Sommaruga, s'est mise à disposition de l'Union européenne pour recevoir un quota de réfugiés syriens, mais il précise qu'il n'y a plus de quota officiel puisque la Suisse ne fait pas partie de l'Union européenne. Il indique qu'il serait possible de trouver les quotas précis.

Cette députée (S) prend acte du fait qu'il s'agit d'une obligation fédérale. Elle demande pourquoi M. Buchs a dit ne pas comprendre la position de M. Poggia face à l'afflux réfugiés.

M. Buchs précise qu'il ne comprend pas la réaction de M. Poggia face à cette résolution puisqu'il s'est montré réticent tout d'abord et demande à présent la même chose que les députés, ce qui implique que du temps aurait pu être gagné.

Une députée (S) demande si le CICR et MSF ont été consultés.

M. Buchs informe avoir discuté avec le CICR, dont la politique n'est pas d'agir en Suisse mais plutôt de renvoyer vers la Croix-Rouge locale. Il indique que le Conseil d'Etat a décidé de mettre en œuvre le plan OSIRIS, qui mobilise tout le monde (les corps de sécurité, les médecins, les ambulanciers, les secouristes, etc.) et qui est un plan catastrophe. Il pense que l'aide nécessaire peut être apportée par le CICR ou par les sociétés de la Croix-Rouge, mais souligne que la demande est la mise à disposition de la caserne de Vernets et que, si cela n'est pas possible, il faudra placer les réfugiés dans les communes notamment.

Une députée (S) constate que M. Buchs évoque l'armée dans sa résolution et demande pourquoi l'armée aurait une influence sur l'accueil des réfugiés et qui va gérer les bénévoles.

M. Buchs répond que, lorsque l'invite a été écrite, rien n'avait été proposé. Il souligne que maintenant qu'il y a le plan OSIRIS évoqué et donc des bénévoles qui seront présents. Il donne son exemple de médecin bénévole dans le cadre du plan OSIRIS, mais précise que cette invite peut être retirée. Il souligne que l'armée était le lien avec la caserne des Vernets.

Un député (EAG) demande si les députés ont intégré la notion du droit des réfugiés, soit la Convention des réfugiés de 1951 à laquelle la Suisse a adhéré, et quelles sont les obligations étatiques liées à cette Convention. Il demande ensuite comment les auteurs de la résolution voient l'articulation entre le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et la Confédération vis-à-vis des réfugiés.

M. Buchs informe que, concernant le plan OSIRIS, la mise en place est facile et l'Etat intervient en son propre nom. Il mentionne que ce plan peut intervenir pour des situations d'urgence, du moment que cela dépasse la coordination normale des services d'urgence.

M. Buchs remarque avoir fait attention dans la rédaction de la résolution de ne pas empiéter sur les compétences de la Confédération. Il indique toutefois que la Suisse a signé la Convention de Genève sur les réfugiés et devra donc l'appliquer. Il mentionne que les réfugiés syriens se dirigent plus facilement vers l'Allemagne et l'Autriche, mais constate que Genève doit montrer l'exemple en tant que canton des droits de l'Homme.

Un député (EAG) demande quelle est la situation actuelle des réfugiés à Genève.

M. Buchs informe avoir compris de l'intervention de M. Poggia sur Léman Bleu que deux communes, dont Lancy, ont décidé d'agir, mais qu'il manque toujours de la place et souligne qu'il s'agit principalement de

familles, ce qui complexifie l'accueil. Il constate que la structure est là et qu'il faut donc l'utiliser.

Un député (PLR) remarque qu'il faudra se renseigner plus en profondeur sur la demande effectuée pour l'accès à la caserne des Vernets et les raisons du refus. Il demande ensuite à M. Buchs sur quelle durée il imagine ce dispositif, puisqu'il mentionne avoir compris que cela était pour une courte durée. Il demande si le fait d'installer ces réfugiés pour une période donnée à cet endroit-là pourrait poser problème le moment venu lorsque Genève sera coincé avec une solution qui ne joue pas sur le long terme.

M. Buchs remarque que la caserne des Vernets ne doit effectivement pas être une solution de facilité, mais qu'il faut l'imaginer en fonction du nombre de réfugiés qui arrivent et souligne que s'il y a un quota accepté par la Confédération, il faudra faire comprendre à Berne que le canton de Genève n'est pas extensible. Il constate que l'idée est de se demander ce que l'on fait lorsque l'on va se retrouver, peut-être, avec des milliers de réfugiés à Genève et où on va les loger. Il souligne qu'il faut effectivement réfléchir plus loin, avec l'Hospice général notamment, afin de savoir ce que Genève va faire pour la suite. Il répète qu'il s'agit d'une solution d'urgence.

Un député (PDC), signataire également de cette résolution, précise que par rapport à Lancy, c'est un abri cantonal qui a été ouvert en 2012 pour accueillir des requérants d'asile célibataires qui sont des non-entrée en matière. Il se dit interpellé par le fait qu'il y a 50 personnes qui arrivent en plus chaque semaine et constate que les communes sont peu enclines à mettre à disposition leurs abris de protection civile et que, par conséquent, il n'y a pas d'autres lieux qui peuvent accueillir ces réfugiés, en dehors de la caserne des Vernets. Il se dit soucieux de ce problème de logement pour l'avenir. Il pense que le Grand Conseil doit pouvoir se prononcer sur cette question-là et estime qu'il faut être prêt à accueillir ces personnes complètement démunies à l'approche de l'hiver. Il indique ne pas avoir écouté M. Poggia à Léman-Bleu, mais souhaiterait disposer de plus d'informations sur les possibilités de logement pour les 50 personnes supplémentaires arrivant chaque semaine et pense qu'il faut auditionner le Conseil d'Etat à cet égard. Il estime que Genève doit être prêt à réagir face à ce problème d'actualité.

M. Buchs se dit perplexe par rapport à la mise en œuvre du plan OSIRIS. Il constate que M. Poggia souhaiterait « forcer » les communes à ouvrir leurs abris communaux. Il rappelle que si Genève veut accueillir des migrants, il faut des espaces disponibles.

Un député (PDC) demande si la caserne des Vernets est encore occupée par des cours de répétition notamment. Un commissaire (UDC) répond que cette occupation n'est pas permanente, mais elle existe.

Un député (Ve) demande, concernant les communes, qui pourraient mettre à disposition des abris antiatomiques notamment, pourquoi la résolution n'inclue pas les communes dans la coordination générale et demande si les communes et la Ville de Genève ne devraient pas être rajoutées sur la liste des partenaires.

M. Buchs répond que cette résolution a été écrite sous le flux impressionnant des informations reçues et mentionne qu'elle peut être modifiée. Il souligne que la décision du Conseil d'Etat de faire un pas supplémentaire montre la gravité du problème et le fait de devoir faire des choses inhabituelles à Genève.

Un député (UDC) indique que la première invite le dérange au nom du groupe UDC, sur la forme, car le seul nom de « migrants » sous-entend beaucoup de choses. Il donne l'exemple de l'Allemagne qui a dit renvoyer tout le monde, puisque c'était des migrants et qu'elle entendait ne conserver que les réfugiés, c'est-à-dire les gens vraiment menacés. Il mentionne que le terme de « migrants » ne correspond donc pas à grand-chose dans le droit d'asile et se dit réticent à ce terme. Il constate, en deuxième point, qu'il n'est pas possible de dire que ce sont des gens complètement démunis, puisqu'il semble que certains de ces réfugiés disposent de quelques moyens. Il constate que M. Buchs attaque M. Maurer, concernant le problème de la caserne et mentionne que le projet a été arrêté pour deux raisons : la première étant que la caserne serait très vite transformée en camp militaire ou en camp « d'autre chose », ceci parce qu'elle dispose d'une grande capacité d'accueil et la deuxième raison est que la caserne est située au centre-ville. Par rapport à cette vision désagréable que l'on commence à faire en « parquant » les gens dans les casernes, cela ne le dérange pas, si cela est accepté au niveau fédéral, mais demande à M. Buchs son sentiment sur la considération de rassemblement de gens « excessifs » dans un lieu avec simplement des dortoirs.

M. Buchs répond rejoindre le commissaire (UDC) sur la question du terme des migrants. Il souligne que, dans le titre, il s'agit de réfugiés et qu'il n'aurait pas dû reprendre le terme de migrants. Il mentionne, concernant M. Maurer, que la résolution ne l'attaque pas et répète que la seule question est de savoir ce que Genève fera cet hiver s'il y a un afflux de réfugiés qui obligera à déclencher le plan OSIRIS. Il constate qu'il y a deux possibilités : soit planter des tentes, soit utiliser les constructions qui existent déjà. Il

souligne que la possibilité d'ouvrir la caserne serait exceptionnelle et « juste au cas où ».

Il mentionne que, quant à la question de savoir s'ils ont les moyens ou pas, ceux qui les ont sont déjà là et ont acheté leur billet d'avion. Il souligne qu'accueillir les gens de classe moyenne montre que ceux-ci ont beaucoup d'égard envers le pays qui les accueille. Il donne l'exemple des Syriens qui sont très bien formés au niveau médical par exemple et pourraient être utiles pour le pays. Il indique que la situation est horrible et catastrophique et que ce petit effort en plus pourrait être fait en Suisse.

Un député (MCG) indique qu'il faut réunir le cœur et la raison. Il mentionne que, si on tient compte de 50 à 100 migrants qui arrivent par semaine, il faudra construire au bout d'une année environ 1400 containers, ce qui ne sera pas possible. Il pense que les ONG font déjà beaucoup de choses en faveur de ces gens-là et que les migrants sont souvent mélangés aux réfugiés. Il espère que le groupe UDC à Berne pourra également faire quelque chose pour ces gens-là.

Un député (EAG) remarque que, lorsque le groupe MCG avait fait convoquer une session extraordinaire du Grand Conseil, il avait pris des informations auprès de la mission permanente des Nations Unies à Genève pour connaître les mesures prises par la Suisse à l'égard de cette crise. Il mentionne qu'à l'époque la politique de la Suisse était d'accueillir le maximum de personnes et qu'elle pouvait le faire pour les personnes particulièrement vulnérables. Il demande quelle est la capacité de la caserne des Vernets.

A cette dernière question, M. Buchs répond que la capacité de la caserne des Vernets est de 200 personnes.

Un député (EAG) remarque que la Tribune de Genève a dit qu'il y avait à Genève 220 000 mètres carrés de bureaux vides et il pense qu'il y a peut-être une piste à évaluer de ce côté-là.

Un député (PLR) remarque qu'il a eu et a toujours l'impression d'une forme de récupération politique de situations dramatiques et il indique ne pas aimer la démarche, car le Conseil d'Etat n'a pas besoin du Grand Conseil pour se poser des questions. Il mentionne avoir entendu les différents points de vue et pense lui-même que si cette résolution est adoptée par le Grand Conseil, elle n'aura absolument pas d'effet, puisque le Conseil d'Etat a pris en charge la problématique. Il pense toutefois qu'il y a de vraies questions importantes, telles que celle de savoir ce que l'on inclut dans le terme « migrants » et pense que la commission a des questions à se poser à ce sujet-là. Il propose alors d'entendre M. Poggia sur la résolution et, au-delà de

cela, il indique que c'est l'occasion de se poser la question de ce qu'est un réfugié.

Il mentionne que pour lui la question de savoir ce que l'on entend par réfugié est à traiter par la Commission des Droits de l'Homme. Il propose qu'une personne spécialiste du domaine soit entendue dans ce cadre.

M. Buchs répond que c'est à la commission de décider ce qu'elle souhaite faire, mais constate que, si tout ce qui se fait au Grand Conseil est de la récupération politique, il n'y aurait plus aucune résolutions ou motions. Il rappelle que si on reçoit une petite partie de l'argent pris sur les réserves des caisses-maladies genevoises, cela émane d'une motion adoptée par le Grand Conseil.

Un député (EAG) indique qu'il est possible d'avoir un débat politique sur toutes ces questions mais remarque que Genève est face à une situation d'urgence et non pas face à une situation de récupération politique. Il remercie M. Buchs et les signataires de cette résolution puisqu'il y a une urgence et que les députés ne se posent pas réellement la question. Il mentionne qu'il faut se donner les moyens pour faire face à cette urgence et pense que les députés ont l'obligation de se mettre dans une position de situation qui peut virer vite vers quelque chose de grave. Il propose d'accepter cette résolution et de faire un travail plus en profondeur ensuite.

Une députée (S) informe que le groupe socialiste partage une grande partie le point de vue du groupe Ensemble à Gauche et pense que cette résolution est d'une grande nécessité. Elle remercie M. Buchs et les signataires.

M. Buchs rappelle qu'en activant la cellule de veille OSIRIS, le Conseil d'Etat a signifié que l'urgence est prise en compte.

Une députée (S) mentionne que son groupe est d'accord de voter aujourd'hui cette résolution.

Un député (UDC) propose une réflexion sur le terme de migrants. Il mentionne qu'il y a uniquement l'Europe qui a décidé de faire quelque chose pour ceux-ci et indique assumer publiquement de dire que ce n'est pas à Genève de tout résoudre et accueillir tout le monde.

M. Buchs répond que, dans ce débat, il n'y a pas de « mauvais UDC », « bon PDC », etc. Il indique qu'à Genève il y a beaucoup de gens originaires de Syrie, installés et devenus suisses.

Un député (Ve) demande s'il est nécessaire de maintenir cette résolution puisque le Conseil d'Etat a déjà pris des dispositions dans le sens de la résolution. Il indique s'être posé la question et pense qu'à côté du fait que le

parlement prenne position, la résolution serait là pour appuyer le Conseil d'Etat dans ses démarches et serait un soutien d'importance symbolique.

M. Buchs répond que, lorsque cette résolution a été déposée, la position du Conseil d'Etat n'était pas connue. Il pense qu'il faut que la commission entende M. Poggia et que si, pour lui, la résolution ne lui sert à rien, celle-ci devra être retirée, ce qu'il se dit prêt à faire.

Un député (Ve) constate donc que cette résolution doit être votée le plus rapidement possible, soit à la prochaine session du Grand Conseil.

M. Buchs indique ne pas vouloir refaire le débat qui a eu lieu l'autre soir au Grand Conseil, mais qu'il faut un débat serein.

Une députée (S) se rallie à M. Buchs afin de dire qu'il faut prendre une décision. Elle propose le vote de la résolution, bien que cela n'empêche pas la commission de faire un travail sur le terme de migrants et de réfugiés.

M. Buchs répond, en tant que premier signataire, que s'il n'y a pas un accord minimum il ne faut pas faire voter la résolution, mais qu'il faut la retirer. Il souligne qu'un désaccord casserait l'effet de la pression qu'il faut avoir sur Berne, puisque le canton serait discrédité.

Un député (PLR) informe qu'il faut commencer par entendre M. Poggia, puisque cela est une étape préliminaire nécessaire si la commission souhaite que cette résolution ait une chance. Il mentionne qu'il y a plusieurs personnes très compétentes sur le sujet des migrants et souhaite qu'une de celles-ci soit entendue afin de clarifier les termes de réfugiés et migrants notamment.

Le même député (PLR) propose que la commission se décide maintenant sur l'audition de M. Poggia et que la décision soit prise sur la base de ce qui aura été dit.

M. Buchs demande à la commission de lui dire rapidement si elle n'arrive pas à se mettre d'accord sur la résolution afin qu'il puisse la retirer à temps.

Un député (Ve) ne suggère que l'audition de M. Poggia, qui éclairerait la commission sur le point de vue du Conseil d'Etat et indiquerait si la résolution peut lui être favorable ou non.

Le Président constate que toute la commission semble d'accord pour l'audition de M. Poggia et propose qu'il vienne le jeudi 29 octobre afin qu'il donne sa position.

29 octobre 2016 – suite de la discussion

Un député (PDC) remarque que la commission était d'accord d'auditionner M. Poggia avant de discuter de cette résolution. Il souligne que

M. Poggia n'est malheureusement pas disponible avant le 26 novembre, ce qui laisse un délai, mais qu'il est nécessaire de l'entendre avant de discuter de cette problématique. Il souligne qu'il est important de traiter cette résolution rapidement, compte tenu de la mise en veille du plan OSIRIS.

Un député (UDC) pense qu'il est important d'entendre M. Poggia sur le fond, mais indique que, sur la forme, un crédit supplémentaire a été demandé pour faire face à cette problématique. Il constate que M. Poggia a déjà pris les mesures nécessaires par rapport à cette urgence.

Un député (MCG) estime que l'urgence n'est pas nécessaire.

Un député (S) pense que le traitement de cette résolution est urgent, sans quoi cela n'aura plus de sens et il serait judicieux que M. Poggia puisse venir la semaine prochaine.

Le Président informe que M. Poggia n'est certainement pas disponible avant le 26 novembre puisque cette audition a été agendée ainsi, mais il relève qu'il peut proposer de relancer le conseiller d'Etat en demandant d'avancer son audition.

Un député (S) pense qu'il serait pertinent de lui proposer de venir avant le 26 novembre.

Le Président indique donc qu'il demandera si M. Poggia peut venir soit le 5 soit le 19 novembre en lieu et place du 26 novembre, puisque le 12 novembre une autre audition est prévue.

Un député (UDC) remarque que le but de la résolution, selon l'audition de M. Buchs, est de disposer quasiment immédiatement de la caserne des Vernets et il souligne qu'il faut être conscient de ce qu'implique un plan OSIRIS décidé par le Conseil d'Etat. Il rappelle que le plan OSIRIS est un dispositif d'urgence qui a pour but de répondre immédiatement. Il pense que le maximum a été fait et que les mesures ont été mises en place par le gouvernement.

Un député (PDC) rappelle les propos de M. Buchs, auteur de la résolution, qui a dit que, si toutes mesures demandées dans cette résolution étaient entreprises par M. Poggia, il était prêt à la retirer. Il pense donc qu'il ne faut pas s'écharper au sein de cette commission, mais qu'il faut simplement entendre le conseiller d'Etat sur ce qui a été mis en place.

Un député (MCG) pense qu'il serait possible de demander par écrit les dispositions mises en place, ce qui permettrait de ne pas utiliser une séance pour cela. Il propose donc qu'une lettre soit adressée à M. Poggia afin de lui poser ces questions.

Un député (PDC) rappelle toutefois que la majorité de la commission a décidé le 15 octobre d'auditionner M. Poggia et qu'il ne faut pas revenir en arrière.

Le Président relancera donc M. Poggia pour qu'il vienne avant, sans quoi il viendra le jeudi 26 novembre pour une audition sur la problématique des réfugiés de Syrie.

26 novembre 2015 – Audition de M. Poggia, conseiller d'Etat

M. Poggia expose la position du Conseil d'Etat à l'égard de cette résolution. Il relève que cette dernière part d'un bon sentiment, mais qu'elle est inutile, soit parce que le Conseil d'Etat n'a pas les moyens pour intervenir dans certains domaines, car cela ne relève pas de la compétence cantonale, soit parce que le nécessaire est fait. Il rappelle que cette proposition de résolution est intitulée « pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie », ce qui signifie que cela cible clairement le lieu de provenance des réfugiés qui devraient mériter un traitement d'urgence.

M. Poggia mentionne que la première invite consiste à demander au Conseil d'Etat de se mettre immédiatement à disposition de la Confédération pour prendre en charge un nombre important de migrants syriens. Il souligne qu'il faut déterminer les termes utilisés – qu'est-ce qu'un nombre important? –, et il constate que Genève a dû déclencher il y a deux jours le plan OSIRIS partiel pour dégager des lieux d'hébergement. Il indique qu'à présent il y a un battement d'environ 50 places, ce qui fait que, si le 15 décembre rien n'est réquisitionné, le canton risque d'avoir une problématique jusqu'au 15 janvier. Il souligne que le Conseil d'Etat a agi et a créé une « task force ».

M. Poggia indique qu'aujourd'hui la situation est déjà difficile et que le Conseil d'Etat va y répondre ces prochains mois par la mise à disposition de lieux d'hébergement hors sols puisque le canton a été critiqué sur le fait d'avoir utilisé les abris de protection civile. Il mentionne qu'il n'en demeure pas moins qu'il y avait deux abris de protection civile ouverts auparavant, alors qu'aujourd'hui il y en a 9 et que cela montre que même celles et ceux qui considèrent que l'hébergement dans ces lieux n'est pas idéal critiquent de moins en moins aujourd'hui, puisqu'ils semblent avoir compris que le canton est face à une problématique d'urgence. Il faut y répondre par des moyens d'urgence, moyens nécessaires désormais mis en place par le Conseil d'Etat afin de pouvoir offrir des hébergements autres, d'abord d'un point de vue humanitaire, puisqu'il est unanimement reconnu qu'il n'est pas idéal de vivre longtemps dans des abris de protection civile, du moins lorsque l'on n'a pas

en tête une date de sortie qui permet psychologiquement de supporter ces situations. Il mentionne que cela consiste aussi en transformations de bâtiments existants et il donne l'exemple du bâtiment APPIA qui devait recevoir plus de 100 personnes ou les habitations de l'Etoile qui accueilleront 120 personnes. Il souligne que d'ici à la fin de l'année 2016, mi-2017, le canton espère avoir un millier de places supplémentaires hors abris. Il constate que cela est dans un but humanitaire mais également dans un but financier.

M. Poggia indique qu'en moyenne un hébergement d'urgence coûte 1600 F par mois et par personne, alors que cela coûte environ 600 F par mois et par personne dans un hébergement collectif en surface. Il mentionne qu'il est donc facile de joindre l'économiquement efficace avec l'humainement supportable.

M. Poggia revient à l'invite numéro un qui demande à « accueillir immédiatement un nombre important de nouveaux réfugiés syriens » et rappelle que, au mois de septembre 2013, le Conseil fédéral a décidé de prendre en charge un contingent d'environ 500 réfugiés syriens dans le cadre d'un projet pilote de trois ans, avec l'encadrement nécessaire. Il informe qu'il s'agit donc de 500 réfugiés sur trois ans atteignant un quota de femmes et de jeunes filles de 40 à 60%, un quota de personnes handicapées/malades/âgées d'au moins 7% avec une collaboration étroite avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés, avec une sélection préalable des dossiers par le Secrétariat d'Etat des migrations en lien avec le HCR, une collaboration étroite avec le Département fédéral des affaires étrangères et les cantons pour les formalités administratives, et des programmes d'intégration spécifique pour ce groupes de réfugiés.

M. Poggia mentionne que Genève n'a pas attendu cette résolution et s'est porté volontaire pour participer à ce projet, qui n'apporte pas un supplément de réfugiés mais qui entre dans les quotas attribués. Il indique aujourd'hui 5,8% des réfugiés arrivant en Suisse sont attribués à Genève. Il observe que Genève s'est porté volontaire, car il a une mission humanitaire dont il est conscient, et qu'il est intéressant, aussi au niveau de ce projet pilote, de voir de quelle manière il est possible, dès l'arrivée de ces personnes qui seront amenées à devoir s'intégrer dans notre société, de faire en sorte de mettre en place un programme d'encadrement afin que ces personnes ne finissent pas à charge de la collectivité par l'aide sociale notamment. Il mentionne que Genève s'est donc porté volontaire pour accueillir entre 60 et 80 réfugiés syriens et il constate qu'un programme spécifique d'intégration a été élaboré, qu'un coach a été engagé, qu'un premier groupe de réfugiés de 25 personnes est arrivé en janvier 2015, un deuxième groupe de 22 personnes est arrivé en

septembre 2015 et un troisième groupe de 25 personnes arrivera le 9 décembre 2015.

M. Poggia indique que le Conseil fédéral a décidé le 6 mars 2015 l'admission et l'échelonnement suisse sur trois ans de quelques 3000 victimes supplémentaires du conflit syrien ayant besoin d'être protégées. Il précise qu'il s'agit de personnes particulièrement vulnérables, qui sont « sélectionnées » par le Haut-Commissariat des réfugiés et qui arrivent en Suisse avec une ouverture pour le statut de réfugié. Il ajoute que d'ici à la fin de l'année 2015, ce sont 300 personnes qui devraient arriver en Suisse dans le cadre de ce programme.

M. Poggia explique que, le 18 septembre 2015, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse prendrait part au premier programme européen de répartition, qui s'appelle « relocalisation » de 42 personnes à protéger, adopté en juillet par l'Union européenne. Il précise que dans ce cadre-là la Suisse va accueillir jusqu'à 1500 personnes qui sont déjà enregistrées en Italie ou en Grèce, personnes qui seront imputées sur le contingent des 3000 qui a été décidé le 6 mars 2015.

M. Poggia mentionne qu'il découle de ces éléments que la décision d'accueillir d'abord certains types de réfugiés relève de la Confédération, le canton étant là pour faire sa part du travail au niveau de l'accueil. Il observe que Genève fait ce qui lui incombe de faire avec difficulté et avec des coûts importants. Il précise avoir présenté hier une demande de crédit supplémentaire de 10 millions de francs pour l'année 2015, acceptée par la Commission des finances, soit 50% par rapport au budget 2015, et il indique que nous sommes à 30 millions de francs au lieu de 20 millions budgétisés pour l'année 2015. Il constate donc que les signataires n'ont peut-être pas apprécié l'effort nécessaire en voyant une résolution comme celle-ci et rappelle que d'autres prestations sont en retard comme celles pour les personnes handicapées majeures.

M. Poggia indique ne pas mettre en opposition les réfugiés et les personnes handicapées en disant qu'il faut choisir, mais il précise qu'à un moment donné, les comptes de l'Etat n'étant pas extensibles indéfiniment, il faut faire quelques choix et il pense que le canton de Genève a ici fait sa part et même plus en se proposant comme volontaire pour ce projet pilote, impliquant aussi un investissement supplémentaire.

M. Poggia remarque que la deuxième invite demandant la « mise à disposition de la caserne des Vernets » est un sujet récurrent. Il indique que le Conseil d'Etat n'a pas attendu cette résolution pour faire le nécessaire puisque, le 24 avril 2015, M. Maudet et M. Poggia ont écrit à

M^{me} Sommarruga et à M. Bucher. Il mentionne qu'il est vrai que la caserne des Vernets peut accueillir 400 personnes sur des lits avec des installations sanitaires et des cuisines à disposition. Il souligne qu'il y a effectivement un problème à savoir que le canton de Genève met à grands frais des personnes dans les abris de protection civile, alors qu'il y aurait ces lieux d'hébergement. Il informe que le Conseil d'Etat a reçu une réponse négative le 1^{er} juin de M. Maurer qui ne souhaite pas voir cohabiter les requérants d'asile avec des militaires. Il mentionne que le Conseil d'Etat est revenu à la charge le 9 septembre 2015 et qu'une réponse a été donnée par radio interposée dans un premier temps puisque M. Maurer a été entendu à la radio s'exprimer en disant qu'il y avait suffisamment d'abris à Genève sans qu'il y ait besoin de mettre à disposition la caserne des Vernets, mais il précise qu'une réponse a été donnée officiellement le 9 novembre disant cela et que, le cas échéant, il faut se retourner vers d'autres sites militaires du canton, notamment à Champel. Il indique que le bâtiment aux Crêts-de-Champel est inoccupable pour des questions d'amiante actuellement, mais il relève que le Conseil d'Etat travaille sur cette question pour disposer de ces lieux. Il ajoute que M. Maurer invitait également à s'occuper des abris de protection civile communaux, ce que fait le Conseil d'Etat, notamment les abris d'Onex et de Bernex qui n'ont jamais été spontanément mis à disposition. M. Maurer indiquait aussi que des tentes pouvaient être installées, ce que M. Poggia ne considère pas comme une solution praticable sur le long terme, d'autant plus en période hivernale, et il souligne que les possibilités d'abris en dur seront privilégiées.

M. Poggia évoque la troisième invite. Il rappelle que l'Hospice général a, au niveau cantonal, la compétence d'accueillir et d'aider les requérants d'asile et les réfugiés, selon l'article 3 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'asile. Il mentionne que les types d'aides qui doivent être mis en place le sont dans le cadre de directives et qu'il y a un contrat de prestations avec l'Hospice général qui a la tâche d'accueillir les personnes migrantes arrivant sur le territoire cantonal. Il constate qu'il y a, à part cela, plusieurs associations qui interviennent et qui apportent une aide aux migrants. Il souligne que plusieurs d'entre elles sont regroupées au sein de la coordination asile.ge. Il indique que le DEAS apporte une impulsion financière à certaines de ces associations, telles que le Centre social protestant, la Croix-Rouge genevoise, etc. Il précise que d'autres associations sont subventionnées par le Bureau de l'intégration, dépendant du département de M. Maudet. Il mentionne que l'Hospice général collabore avec ces associations sur différents sujets, tels que l'interprétariat ou le soutien psychologique, ce qui met à contribution l'ensemble des acteurs.

M. Poggia rappelle que la résolution 791 parle de réfugiés syriens et il indique voir difficilement comment il est possible de justifier la mise en place de structures particulières de prise en charge pour certains types de réfugiés provenant de Syrie, sachant que le canton de Genève a particulièrement reçu des personnes venant d'Erythrée. Il relève que, si des mesures doivent être prises de manière générale, elles doivent concerner l'ensemble des réfugiés arrivant à Genève. Il indique que pour l'instant l'Hospice général répond aux besoins, avec un coût, qu'il ne présente pas de dysfonctionnement et que la collaboration avec les associations est bonne. Il mentionne que la problématique se concentre dans la recherche de lieux d'hébergement et dans les lourdeurs administratives, qu'il a été essayé de gommer le plus possible avec la « task force asile » notamment lorsqu'il s'agit de rénover certains bâtiments pour les rendre habitables, ce qui n'est pas simple à Genève, notamment pour des questions de police du feu face auxquelles le Conseil d'Etat prend ses responsabilités sachant que le sujet est délicat après l'incendie du foyer des Tattes qui a fait une victime qui a perdu la vie, et des blessés, et a induit des procédures pénales à l'encontre de collaborateurs de l'Etat.

M. Poggia remarque qu'il souhaitait donner un panorama à la commission de ce qui se fait actuellement et il indique que, si la commission souhaite des chiffres plus précis, il pourra les transmettre. Il y a à présent plus de 5500 personnes accueillies dans le canton de Genève et la très grande majorité est accueillie dans des logements hors abris, puisqu'il y en a à peu près 450 à 500 logeant dans ces abris, ce qui est beaucoup trop mais reste quand même une minorité.

Le Président indique que le premier ministre français a informé ce matin qu'il décidait de fermer les frontières françaises pour les réfugiés et il demande si cela aura des conséquences et, si oui, quelles sont celles pour Genève.

M. Poggia répond que des entrées en Suisse de réfugiés par les frontières genevoises n'ont pas été constatées, du moins pas de manière significative, mais il souligne qu'il est évident que tout nouveau requérant arrivant en Suisse est potentiellement un requérant envoyé à Genève dans le cadre des 5,8%, peu importe d'où il rentre. Il constate donc qu'il va de soi que les mesures qui sont mises en place un peu partout en Europe pour durcir l'entrée aux frontières vont canaliser les réfugiés là où il n'y a pas d'entraves. Il mentionne que le Conseil d'Etat a été informé par l'administration que l'on craint une arrivée massive de requérants à cause de ces mesures. Il ajoute qu'une autre crainte serait que les centres d'enregistrements et de procédures (CEP) de la Confédération soient vidés et donc renvoyés dans les cantons

pour être suffisamment disponibles pour accueillir les nouveaux migrants, ce qui veut dire qu'il pourrait y avoir une arrivée massive de personnes qui sont déjà en Suisse, mais actuellement dans les CEP, avec comme corollaire possible aussi de déléguer aux cantons la tâche de faire les auditions préalables des personnes migrantes, ce qui chargerait le canton. Il mentionne que le fait que la Confédération se décharge sur les cantons se constate également au niveau médical, notamment pour les contrôles médicaux à la frontière. Il souligne que, malgré les critiques des cantons, la Confédération ne fait pas ce qui lui incombe.

Un député (Ve) remercie le conseiller d'Etat de son intervention et remarque qu'il a été question de 5,8% de réfugiés affectés au canton de Genève, et il demande si les trois groupes de réfugiés syriens correspondent également au chiffre des 5,8% par rapport à l'ensemble des réfugiés.

M. Poggia mentionne qu'en l'occurrence Genève a accepté le nombre de 60 à 80 réfugiés syriens, mais qui entre dans les 5,8% et qui ne viennent donc pas s'ajouter, bien qu'il ne s'agisse pas des 5,8% du total des réfugiés, mais en lien avec le projet pilote spécifique.

Le député (Ve) demande si le projet pilote est en plus.

M. Poggia répond que cela n'est pas le cas. Il mentionne que, si par hypothèse les 5,8% correspondent à 500 personnes, Genève accueillera 420 (500-80) personnes. Il indique donc que cela ne charge pas le canton, bien que cela puisse charger indirectement au niveau de la prise en charge, mais il souligne que ce sont des « réfugiés intéressants », car ce sont des personnes qui sont amenées à s'intégrer et à constituer à terme une plus-value pour le canton, contrairement à des réfugiés qui viennent de certains pays d'Afrique et qui ont plus de risques de se voir débouter dans le domaine de l'asile et qui risquent d'être des personnes dont le canton a la charge et qu'il ne pourra pas intégrer, puisque le but à terme est de les renvoyer chez eux. Il mentionne préférer recevoir des personnes qui vont rester et pour lesquelles l'investissement que va faire le canton aura un retour s'il est bien fait plutôt que des personnes qui devront partir à terme et qu'il faudra prendre en charge avec l'aide d'urgence.

Un député (Ve) remarque donc qu'il pourrait y avoir d'autres Syriens, non inclus dans ces trois groupes pilote, ce que confirme M. Poggia. Le même député (Ve) constate que M. Poggia a évoqué les centres de l'armée de Meyrin et de Satigny et il demande si cela est envisageable.

M. Poggia indique en avoir eu connaissance mardi dans le cadre de la délégation du Conseil d'Etat chargé de la protection de la population, avec MM. Maudet et Longchamp, et des représentants des différents départements

concernés, et il mentionne ne pas pouvoir dire aujourd'hui si cela est faisable ou pas, mais précise que ce ne sont pas des projets en première ligne. Il constate que d'autres projets sont bien plus avancés actuellement et il remarque que d'autres projets devraient donner des places en surface en janvier.

Un député (Ve) demande si M. Poggia pense que la deuxième invite est utile ou pas et si la votation du Grand Conseil pourrait être de nature à ce que le Conseil fédéral révise sa position ou à ce que des députés au niveau national prennent l'affaire à leur compte pour que cela ait plus de chances de succès que cela est le cas jusqu'à maintenant.

M. Poggia répond penser que cela ne serait pas utile car cela « invite le Conseil d'Etat à demander à la Confédération », ce qui a déjà été fait deux fois avec réponses. Il mentionne qu'il devrait le cas échéant réquisitionner la caserne des Vernets, ce qui est un autre problème mais qui est imaginable dans le cadre d'un plan OSIRIS. Il indique que si la résolution est pour « demander à la Confédération », cela a déjà fait et cela va être refait et pense que tant qu'il y a d'autres solutions, il préfère ne pas entrer dans un bras de fer avec la Confédération, bien qu'il trouve la position de cette dernière assez discutable en l'espèce. Il constate que le fait de lui demander d'intervenir n'est pas cela qui va lui donner plus de motivation ou qui empêchera la Confédération de répondre de manière négative.

Un député (EAG) demande quels sont les chiffres de la situation actuelle aujourd'hui et combien de réfugiés syriens sont accueillis par Genève.

M. Poggia indique qu'il pourra communiquer les chiffres, par pays et par statut, si cela intéresse la commission pour les Syriens et les autres nationalités hébergés.

Le même député (EAG) remarque qu'il y a quasiment autant de réfugiés syriens déplacés qu'il y a d'habitants en Suisse, ce qui implique que cela est une crise gigantesque et il indique avoir l'impression que la réponse helvétique semble être très modeste voire relativement frileuse. Il relève également que peu de personnes arrivent par leurs propres moyens, hors des canaux connus de la Méditerranée et il en demande confirmation.

M. Poggia informe ne pas avoir dit que les personnes arrivaient par d'autres canaux, mais que les gens n'entrent pas par Genève, car ce n'est pas par-là que les réfugiés entrent en Suisse, mais par la Suisse alémanique puisqu'ils ont essayé de passer par l'Autriche et l'Allemagne. Il souligne que ce ne sont pas des gens qui arrivent à Genève en avion toutefois. Il répond, quant au fait que la Suisse serait modeste, que les deniers chiffres montrent que la Suisse, proportionnellement à sa population, fait davantage que

l'ensemble des pays européens, en dehors de l'Italie. Il propose de donner des chiffres proportionnellement selon une étude internationale.

Un député (PDC) remercie M. Poggia d'avoir informé la commission sur la situation du canton de Genève. Il revient sur la résolution proposée par M. Buchs, et signée par lui-même, et indique qu'elle a été rédigée au moment où de nombreuses images étaient diffusées à la télévision et chacun pouvait voir ce flux de réfugiés syriens essayant de passer les frontières de l'Est entre autres. Il pense que cela était une réaction dans un souci humanitaire de rédiger cette résolution, mais il précise n'avoir pas été convaincu, dans un premier temps, de la signer, sachant que le Conseil d'Etat faisait le nécessaire par rapport à la situation, mais il souligne que le souci des signataires était de se poser la question sur la manière d'agir du point de vue humanitaire s'il y avait un afflux aux frontières de Moillesulaz ou de Saint-Julien. Il constate que cette résolution mentionne spécifiquement les Syriens en réaction aux images qui défilaient en boucle, mais qu'elle peut effectivement s'ouvrir à d'autres problèmes. Il souligne avoir le sentiment que beaucoup de choses ont été mises en place et que les réponses des invites de cette résolution ont été données, bien qu'il reste quand même l'interrogation de savoir ce que nous ferons si cela arrive et que du jour au lendemain 1000 réfugiés traversent la frontière.

M. Poggia indique ne pas penser que la politique doit être exempte de toute émotion puisque cela est sain, mais il constate que, passée l'émotion, il faut réfléchir la tête froide avec les chiffres et les contrats, ce qui semble être le cas. Il souligne que s'il y a des milliers de réfugiés à la frontière genevoise, cela serait une préoccupation suisse et la situation serait réglée au niveau de la Confédération et au niveau international. Il constate que, si des milliers de réfugiés entraient à Genève, ils seraient directement adressés à des centres d'enregistrement, mais ne seraient pas attribués à Genève parce qu'ils entrent à Genève. Il constate donc que cela serait toujours par la clef de répartition des 5,8% attribués à Genève que ces réfugiés finiraient finalement à charge du canton de Genève. Il mentionne qu'il faut effectivement craindre des conséquences humanitaires, mais il précise que ce n'est pas parce que nous avons une frontière importante avec l'étranger que le risque pour Genève est plus important que pour le reste de la Suisse, cela resterait un problème suisse bien que la question immédiate de ces arrivées impliqueraient la mise à contribution de nos autorités et de nos structures dans un délai bref.

Le même député (PDC) demande si les acteurs du plan OSIRIS sont préparés à une telle situation.

M. Poggia répond que le plan OSIRIS a été déclenché partiellement et que celui-ci a été alerté pour l'hébergement. Il souligne qu'OSIRIS a les

structures pour répondre aux besoins, mais que, s'il faut héberger aujourd'hui 200 réfugiés du jour au lendemain, il y aura une problématique majeure évidente, qui imposera des solutions d'urgences d'ouverture de salles, comme cela serait le cas pour une catastrophe naturelle. Il rappelle également que tous les abris de protection civile ne peuvent pas être occupés puisqu'il faut garder une marge de manœuvre pour héberger la population en cas de catastrophe. Il observe que la situation est préoccupante aujourd'hui sans être dramatique mais constate que ce problème doit être réglé au niveau international.

Un député (MCG) relève que beaucoup d'associations ont été citées comme bénéficiant de montants d'aide. Il demande si ces montants sont exceptionnels et sortent du budget et de quels montants il s'agit.

M. Poggia indique ne pas avoir les montants, mais qu'il peut les transmettre par la suite. Il souligne que ces associations ne sont pas subventionnées spécifiquement dans le domaine de l'asile. Il informe que les montants demandés impliquent également l'encadrement, soit le personnel externe mandaté. Il donne l'exemple de la société Protectas, mandatée pour surveiller les abris de protection civile. Il souligne qu'il y a également les associations qui reçoivent des mandats de l'Hospice général grâce aux suppléments de subventions alloués pour pouvoir faire des activités spécifiques, telles que l'interprétariat.

A la question d'un député (MCG), M. Poggia, répond que les budgets ont été augmentés et que le pourcentage de 5,8% est la part de Genève pour l'ensemble des réfugiés qui arrivent en Suisse.

Un député (PLR) constate que Genève fait ce qu'il doit, même au-delà, et que cette résolution a un certain retard. Il remarque que le pouvoir mobilisateur de l'émotion est extrêmement court et que l'émotion s'émousse, ce qui implique que l'émotion n'a pas l'universalité qu'à la raison. Il demande ce qu'il en est pour les enfants et s'il faut également demander une rallonge pour l'école.

M. Poggia répond qu'il y a des enfants qui arrivent avec les familles et ceux qui arrivent seul (RMNA). Il mentionne que les mineurs non accompagnés vont être déplacés à l'Etoile et il constate que, pour tous ces enfants, il faut une scolarisation le plus vite possible, qui doit être prise en charge par le DIP. Il mentionne que, compte tenu du manque de moyens, c'est aussi le bureau de l'intégration qui a dû le faire puisqu'il avait un disponible. Il constate qu'il n'y a pour l'instant pas de jeunes oisifs qui ne sont pas pris en charge et il pense que la situation est pour l'instant maîtrisée, tant qu'elle n'empire pas au niveau de la quantité.

A la remarque d'un député (PLR), M. Poggia qui pense qu'il ne faut pas laisser ces jeunes livrés à eux-mêmes, car cela constituerait une bombe à retardement.

Un député (PLR) revient sur la mise à disposition de la caserne des Vernets et demande si cela est un principe que l'armée ne mette pas à disposition ses casernes pour les réfugiés en Suisse ou si cela est spécifique à Genève. A cette question, M. Poggia vérifiera et propose de communiquer des réponses sur l'activité à Genève.

Un député (UDC) relève qu'un filtrage doit s'opérer malgré tout et demande s'il relève de la compétence exclusive de Berne ou si Genève pourrait être consulté dans la mesure où il serait concerné par les attributions des réfugiés.

M. Poggia répond que la notion de réfugiés et surtout l'adéquation de cette notion avec la personne qui demande l'asile est exclusivement confédérale, ce qui implique que c'est la Confédération qui décide si une personne est réfugiée ou non. Il précise qu'il est évident que dans le cadre de la manière dont se comporte la personne ici, Genève peut transférer des éléments s'il en a. Il ajoute que Genève ne recevra pas de NEM ou de déboutés, ce qui signifie que le canton ne reçoit que des personnes qui sont en cours d'examen.

Le député (UDC) constate que le filtrage se fait donc à Berne, ce que M. Poggia confirme en précisant qu'il se fait administrativement à Berne, bien que certaines auditions puissent se faire à Genève.

Un député (S) remarque qu'il est question de filtrage et rappelle que l'on parle d'une personne sur 4 ou 5 qui ont fui le pays. Il constate que dans le conflit syrien, il y a de nombreuses zones tenues par le l'Etat islamique, ce qui implique que les gens sont soumis à la guerre et aux traitements des belligérants. Il souligne qu'il n'est pas possible de dire objectivement que ces personnes ne fuient pas une situation absolument insupportable. Il indique avoir le chiffre de 2 millions de réfugiés accueillis en Turquie et pense que 75 réfugiés syriens sont peu pour Genève. Il mentionne avoir le sentiment qu'une résolution comme celle discutée ne va pas nuire à l'action du conseiller d'Etat, mais le renforcer et donner un message que Genève peut faire plus. Il propose donc de renforcer la position de M. Poggia, quitte à amender la résolution et il souligne qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre les réfugiés et les terroristes.

M. Poggia remarque qu'il est clair que les Syriens fuient un conflit et il souligne qu'il va de soi que, lorsqu'ils choisissent le pays dans lequel ils veulent aller, les réfugiés choisissent un pays dans lequel ils pourront avoir

un avenir. Il constate qu'il y a toujours une composante économique à un moment donné, mais il observe que la loi sur l'asile prévoit que, tant que cette composante n'est pas prépondérante, elle ne nuit pas à la reconnaissance du statut de réfugié. Il observe qu'il est vrai que les personnes venant en Suisse ont l'objectif de reconstruire une vie.

M. Poggia indique qu'il transmettra les informations demandées à la commission.

7 avril 2016 – reprise de la discussion

Suite à un article dans la Tribune de Genève le 22 mars 2016, qui titrait : « besoin urgent de la caserne des Vernets pour les requérants » et qui informait que MM. Poggia et Maudet avaient relancé pour la troisième fois le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports pour la réquisition de la caserne des Vernets, un député (PDC) demande que la résolution 791 soit définitivement traitée au sein de la commission.

Le Président propose une séance supplémentaire pour pouvoir traiter cette résolution, notamment pour la notion d'immédiateté de la demande.

Un député (Ve) remarque que le tour de la question a été fait et propose de mettre à l'ordre du jour cette résolution de manière systématique afin de pouvoir la traiter lors d'une prochaine séance qui se termine plut tôt.

Un député (PDC) indique aller dans le même sens, relevant que les positions semblent tranchées sur cette résolution et que le traitement de celle-ci ne devrait pas prendre trop de temps.

Les députés acceptent que la résolution soit systématiquement mise à l'ordre du jour.

19 mai 2016 – prise de position de la commission

Un député (PDC) rappelle que la résolution 791 pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie a été déposée le 8 septembre 2015 et a été renvoyée en Commission des Droits de l'Homme le 18 septembre 2015. Le 15 octobre 2015, une présentation par M. Buchs a été faite à la commission. Lors de cette dernière, le premier signataire avait souligné que, s'il n'y avait pas un accord minimum de la commission, il ne fallait pas faire voter cette résolution, mais au contraire la retirer. En effet, un désaccord casserait l'effet de pression qu'il faut avoir sur Berne, puisque le canton sera discrédité. La commission avait décidé lors de cette séance d'auditionner M. Poggia, audition qui a eu lieu le 26 novembre 2015, après une séance de discussion

sur le traitement de la résolution le 29 octobre 2015. Lors de son audition, M. Poggia a expliqué à la commission que tout était mis en œuvre, y compris la demande à Berne pour la réquisition de la caserne des Vernets.

Ce même député rappelle que, le 22 mars 2016, un article est paru dans la Tribune de Genève qui titrait « besoin urgent de la caserne des Vernets pour les requérants ». Il indique que MM. Poggia et Maudet ont relancé pour la troisième fois le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports pour la réquisition de la caserne des Vernets. A la suite de cette parution, les auteurs de la résolution ont demandé à la Commission des Droits de l'Homme de traiter définitivement cette résolution.

Il rappelle avoir transmis aux commissaires une proposition d'amendement. Il donne lecture de cet amendement dont l'objectif est de remplacer les trois invites de la résolution 791 par les invites suivantes :

«... invite le Conseil d'Etat :

- à réitérer sa demande auprès de la Confédération en vue de la mise à disposition de la caserne des Vernets ;*
- à obtenir auprès de la Confédération l'aide financière nécessaire aux cantons dans le cadre des coûts de l'asile. »*

Un député (Ve) demande, concernant les deux amendements, si la troisième invite mentionnant la coordination avec le CICR notamment serait maintenue. A cette question, le député (PDC) indique qu'elle serait supprimée puisque M. Poggia a indiqué que les relais étaient d'ores et déjà mis en place.

Un député (Ve) indique que le groupe des Verts soutiendra les amendements, mais également le vote de cette résolution et notamment un traitement immédiat pour cette résolution.

A la demande du Président, le député (PDC) relit l'amendement **qui annule et remplace les invites du texte original :**

invite le Conseil d'Etat :

- à réitérer sa demande auprès de la Confédération en vue de la mise à disposition de la caserne des Vernets ;**
- à obtenir auprès de la Confédération l'aide financière nécessaire aux cantons dans le cadre des coûts de l'asile.**

Un député (PLR) remarque que le deuxième invite ne le dérange pas, mais demande si la première invite est utile puisque MM. Maudet et Poggia

ont donné des garanties. A cette remarque, le député (PDC) répond qu'il y a eu plusieurs demandes auprès de Berne, d'abord auprès de M. Maurer puis auprès de M. Parmelin pour obtenir la caserne, qui ont chaque fois fait l'objet d'une réponse négative. Il souligne que le but de garder cette invite est que le Grand Conseil se prononce sur la question de la mise à disposition de la caserne des Vernets, en soutien au Conseil d'Etat.

Un député (PLR) demande si des moyens sont versés au canton de la part de la Confédération. A cette question, le député (PDC) pense qu'il faut soutenir le Conseil d'Etat pour l'obtention de l'aide financière de la Confédération, car d'autres cantons semblent retirer un bénéfice de l'aide à l'asile, et il souligne que Genève ne doit donc pas être préterité par rapport aux autres cantons au vu de ses efforts d'accueil.

Un député (Ve) remarque que cette invite sert à soutenir le Conseil d'Etat, donnant un poids supplémentaire aux multiples demandes auprès de la Confédération.

Un député (UDC) informe qu'une réponse a été faite disant que la caserne des Vernets ne serait apte à accueillir et informe que les positions ont été données. Il informe qu'il s'abstiendra de voter.

Un député (EAG) remarque qu'une résolution est une déclaration du Grand Conseil, qui n'a pas d'effet législatif, contrairement à la motion, qui est un instrument demandant au Conseil d'Etat de prendre des mesures. Il souligne qu'il y a dans le cas des initiatives fédérales du Grand Conseil la possibilité d'envoyer des résolutions au Conseil fédéral. Il demande alors quelle est la nature de la résolution, si c'est une résolution sans effet législatif qui est simplement une déclaration du Grand Conseil ou si cela est une résolution qui a une résonance fédérale, ce qui ne lui semble pas être le cas en l'occurrence.

Un député (PDC) indique que cette résolution a été déposée par le premier signataire Bertrand Buchs qui a été sensible à l'idée que le Grand Conseil prenne position par rapport à cette arrivée de migrants, sans nécessairement que cette résolution soit envoyée à Berne.

Un député (PLR) se demande si les députés ne sont pas dans une certaine naïveté puisque Genève utilise beaucoup la voie de la résolution. Il souligne qu'il n'y a pas d'effets au fait d'envoyer les motions à Berne et pense que cela ne serait que pour se donner bonne conscience.

Le Président pense que certaines démarches sont suivies d'effets et il donne l'exemple de toute la réflexion qu'il y a notamment sur la transférabilité des réserves d'assurance-maladie. Il pense que « qui ne demande rien n'a rien ».

Un député (MCG) informe qu'il refusera cette résolution puisque la caserne des Vernets doit rester une caserne et pas un lieu d'accueil, d'autant plus que les migrants ne souhaitent pas dormir dans des conditions spartiates. Il mentionne que les choses sont traitées par le Conseil d'Etat et souligne qu'il s'agit de traîner sur la problématique.

Le Président remarque que la commission doit traiter cette résolution.

Un député (PDC) pense que M. Poggia est conscient de cette problématique et qu'il faut tout faire pour requérir la caserne des Vernets.

Le Président met aux voix la résolution telle qu'amendée :

Oui : 5 (1 PLR, 1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC)

Non : 1 (1 MCG)

Abstentions : 2 (1 PLR, 1 UDC)

La résolution R 791 telle qu'amendée est acceptée par la commission.

Conclusion

La majorité de la commission vous recommande d'accepter cette proposition de résolution telle qu'amendée en commission qui permet de soutenir l'engagement du Conseil d'Etat pour l'accueil des réfugiés, en particulier les nombreuses démarches entreprises auprès de la Confédération afin de mettre à disposition la caserne des Vernets, ainsi que d'obtenir l'aide financière complète de la Confédération pour couvrir les coûts de l'asile.

Annexe : courrier de M. Poggia du 8 décembre 2015

Proposition de résolution (791)

pour un accueil immédiat des réfugiés venant de Syrie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la situation des réfugiés venant de Syrie est catastrophique ;
- que des dizaines de personnes meurent tous les jours en essayant de quitter leur pays ;
- que les pays d'entrée (Italie, Grèce principalement) ne peuvent plus faire face à l'afflux de milliers de réfugiés ;
- que des familles avec des petits enfants sont condamnées à errer sur les routes d'Europe ;
- que la pègre a mis en place un juteux marché de passeurs obligeant les migrants à s'endetter et à se ruiner pour arriver dans un pays d'accueil,

invite le Conseil d'Etat

- à réitérer sa demande auprès de la Confédération en vue de la mise à disposition de la caserne des Vernets ;
- à obtenir auprès de la Confédération l'aide financière nécessaire aux cantons dans le cadre des coûts de l'asile.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Le Conseiller d'Etat



DEAS
Case postale 3952
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le : 10.12.15	Visa : PP
Par poste	Par courriel <input checked="" type="checkbox"/>
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)
Commissaires <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau
Secrétariat	Archives <input checked="" type="checkbox"/>
Commission : DH	
Copie à :	
Divers : 2791	

Monsieur Thierry Cerutti
Président
Commission des droits de l'homme
Bureau du Grand Conseil

N/réf. : MAP/
V/réf. :

Genève, le 8 décembre 2015

Concerne : R 791 – Commission des droits de l'homme le 26 novembre 2015

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées par les commissaires lors de mon audition du 26 novembre 2015 relative à la résolution mentionnée sous rubrique.

1. *Combien de ressortissants syriens sont actuellement hébergés à Genève, quel est leur statut et quel est leur pourcentage par rapport aux autres nationalités ?*

Au 30 novembre 2015, 607 ressortissants syriens étaient comptabilisés dans le dispositif d'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général. Ils représentaient le 9,5% de la population suivie par l'AMIG et se répartissaient de la manière suivante:

Permis N et F	445
Permis F et B réfugiés	125
Permis B/C/CH	17
Aide d'urgence	9
Sans statut	11

2. *Quel est le pourcentage de réfugiés que la Suisse a reçus depuis le début de l'année, par rapport à sa population, et, en comparaison internationale, est-ce justifiable ?*

Au 31 octobre 2015, la Suisse comptabilisait 59'415 personnes dans le processus asile, soit 0,75 % de sa population.

Selon une étude réalisée par l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel¹, entre 2008 et 2012, la Suisse a reçu, proportionnellement à sa population, plus de demandeurs d'asile que l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni ou l'Italie.

Cette année, l'Europe est confrontée au plus grand flot migratoire observé depuis la deuxième guerre mondiale. Dans ce contexte, l'Allemagne a enregistré 964'000 migrants depuis le mois de janvier 2015.

¹ http://terra-cognita.ch/fileadmin/user_upload/terraccognita/documents/Terra_Cognita_25.pdf

Même si le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse en 2015 est exceptionnellement élevé, l'ampleur de l'afflux n'atteint pas les proportions des pays voisins.

3. *L'armée suisse a-t-elle mis ses installations à disposition de l'asile dans d'autres cantons suisses, à l'exclusion de tentes?*

L'armée suisse n'a pas mis à disposition des cantons ses installations pour héberger des demandeurs d'asile. Les installations de l'armée sont utilisées en priorité pour loger les migrants avant et pendant la phase d'enregistrement des demandes d'asile.

Vous souhaitant bonne réception de ces explications, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.



Mauro Poggia

Date de dépôt : 6 juin 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Henry Rappaz

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il est évident que cette résolution a le mérite de permettre à chacun d'exprimer son humanité, sa générosité, son empathie, sa solidarité ou inversement sa peur, ses craintes face à cette masse d'immigration. Le MCG en est parfaitement conscient.

Rappeler que la Suisse fait sa part du travail, cela se sait, il est inutile de le souligner. Nous avons 2% de la population de l'Union européenne, nous recevons pour l'instant 4% de la population migrante – même si « migrant » comprenez « migrants économiques » qui est un terme plus adéquat, puisque plus de 50% de ces personnes qui débarquent en Suisse et à Genève resteront chez nous par la suite. Mais accueillir ces personnes, il ne suffit pas pour cela uniquement d'ouvrir les bras, l'Allemagne en a rapidement fait l'expérience. Recevoir ces personnes, c'est aussi leur offrir les moyens de s'intégrer dans le pays où ils arrivent. Il ne suffit pas de leur donner un toit – c'est déjà fort difficile d'en trouver pour nos citoyens – et de la nourriture. Il faut aussi leur apprendre notre langue, leur permettre d'exprimer leurs compétences, etc.

Mais ce sujet est trop sérieux, pour simplement demander la jouissance de la caserne des Vernets pour y recevoir les immigrants syriens. La Confédération n'est pas sans limite pour pouvoir répondre et prendre en charge un nombre sans cesse croissant d'immigrants syriens économiques ou non.

Le député MCG rappelle les refus rencontrés par le Conseil administratif d'une commune genevoise, dont l'un des membres est la présidente d'un parti qui s'engage en faveur de cette résolution, sous prétexte qu'il est indigne d'installer des migrants dans des abris, militaires ou autres, et que sa commune ne mettra pas à disposition des bâtiments, ni même des terrains pour des constructions modulables.

Face à la crise migratoire qui touche l'Europe, la Suisse s'est déjà beaucoup engagée pour accueillir un certain nombre de réfugiés. Toutefois,

ces engagements provoquent de nombreuses interrogations : cette vague d'immigration est-elle risquée pour nos emplois ou également pour la sécurité de notre pays ? Il s'agit de questions auxquelles il faudrait d'abord trouver des réponses.

Une question reste ouverte. Pourquoi ces demandeurs d'asile choisissent-ils de préférence l'Europe plutôt que la Turquie ou les pays du Golfe, alors qu'ils traversent la Turquie ? Pourquoi n'y restent-ils pas ? Un tas de questions restent donc en suspens.

Ces réfugiés, loin d'être dans le total dénuement, ont des téléphones portables, de l'argent pour payer fort cher des passeurs. Sont-ils vraiment dans le besoin tel que la gauche et ses voisins tiennent à nous le faire croire ? Le MCG doute et entrevoit plutôt une émigration à caractère économique et politique.

Les Genevois ont déjà répondu à de nombreuses demandes en matière d'hébergement, il n'y a pas besoin maintenant d'insister là-dessus d'une façon électoraliste.

La surface de la caserne des Vernets doit devenir très prochainement, selon le PLQ, 1500 logements destinés à nos citoyens en attente. Toutes opérations intermédiaires ne pourront que freiner le développement de ce projet.

Genève a fait et continue à faire le nécessaire pour aider les réfugiés, mais il ne le fera pas n'importe comment. Toutefois espérons que nos conseillers nationaux à Berne feront de même de leurs côtés, si les capacités d'accueil le permettent encore.

Au vu des explications qui précèdent, la minorité vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à ne pas entrer en matière et à refuser cette proposition de résolution.